



Bloc rodenticide extrudé à 0.005% de difénacoum

## INFORMATIONS PRODUITS

Nom homologué	RÉGAL
N° d'AMM	FR-2013-0105
Type de produit	TP 14. Rodenticide
Type de formulation / couleur	BB. Appât en bloc, prêt à l'emploi / Bleu
Caractéristique	Bloc rodenticide extrudé
Substance active	0,005% Difénacoum (N° CAS 56073-07-5)
Usages	Lutte contre rats et souris
Durée de conservation	24 mois
Conditionnements	S/222 - Bloc 25gr nu troué - carton de 10 kg S/240 - Bloc 25gr emballé – carton 10 kg S/239 - Bloc 100 gr crochet – carton de 10 kg



**ACTION** Celle de toutes substances anticoagulantes, qui est le blocage des glandes, produisant la prothrombine, agent de la coagulation du sang. Après ingestion, des hémorragies internes se déclenchent spontanément (intestin-foie), qui provoquent un affaiblissement progressif de l'animal, et la mort au bout. Les symptômes apparaissent rarement avant 24HOO après ingestion. L'intervalle entre ingestion et décès (4 à 10 jours), supprime toute méfiance des autres rongeurs, qui ne font pas la relation de cause à effet. De plus, cet intervalle pourra être mis à profit en cas d'ingestion accidentelle par animaux domestiques ou non cibles.

**PRÉCAUTION D'EMPLOI** Utiliser RÉGAL dans des postes d'appâtage sécurisés et étiquetés ou dans des stations d'appâts

couvertes. Conserver RÉGAL à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Porter les protections individuelles recommandées (gants,...)

Ne pas fumer, boire ou manger pendant l'utilisation. Se laver les mains après chaque utilisation.

Éliminer les produits non consommés et les emballages, dans des endroits pour déchets contrôlés.

Ne pas réutiliser l'emballage.

Utiliser REGAL avec précaution, avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

La fiche de données de sécurité (pour les produits avec matière active) est disponible gratuitement sur notre site internet [www.sofar-france.com](http://www.sofar-france.com) ou sur simple demande : téléphone : 02 98 26 61 81 - mail : [contact@sofar-france.fr](mailto:contact@sofar-france.fr)

Porter les protections individuelles recommandées.

Ne pas utiliser pour un usage autre que ceux autorisés.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Conserver RÉGAL hors de la portée des enfants et des animaux domestiques ou d'élevage.

**DOSAGE ET MODE D'EMPLOI** Contre Rats : Utiliser de préférence RÉGAL en blocs de 25gr (maxi 200gr d'appâts par poste).

Ils seront mis en place à proximité ou sur les lieux fréquentés par les rongeurs (pistes, long de murs, ...).

L'importante proportion de céréales (plus de 72%) fait de RÉGAL, un appât d'une appétence exceptionnelle pour les rongeurs.

Le nombre de postes est variable en fonction du niveau d'infestation, et la configuration des locaux à traiter.

En principe, 1 poste contenant appât(s) tous les 5 à 10 mètres. Utiliser RÉGAL, dans des postes spécifiques, sécurisés.

Contrôler les appâts quelques jours après mise en place et renouveler le contrôle, avec réapprovisionnement chaque semaine tant que l'appât est consommé, même partiellement. Dans les réseaux d'assainissement, après ouverture des tampons sur chaussée, suspendre un à deux blocs RAFOL de 100 grammes, à 3 ou 5 cm du fond du niveau moyen des effluents.

Le choix des tampons à ouvrir et traiter se fera en tenant compte des croisements de réseaux, et des conditions de sécurité, liées à la circulation automobile.

Le bloc égout de 100 grammes RÉGAL ajoute à ses qualités d'appétence une tenue exceptionnelle en Réseau d'assainissement du fait d'un sur paraffinage externe.

Contre Souris : Utiliser RÉGAL en blocs de 20 à 40gr (maxi 40gr d'appâts par poste) mis en place à proximité ou sur les lieux fréquentés par les rongeurs (pistes, long de murs, angles, ...).

Le nombre de postes est variable en fonction du niveau d'infestation, et la configuration des locaux à traiter.

En principe, 1 poste contenant appât(s) tous les 2 mètres environ.

Utiliser RÉGAL, dans des postes spécifiques, sécurisés.

Contrôler les appâts quelques jours après mise en place et renouveler le contrôle, avec réapprovisionnement chaque semaine tant que l'appât est consommé, même partiellement.

## INFORMATIONS MÉDICALES

Action du principe actif : La substance active contenue dans le produit est un anticoagulant, elle a une action anti-vitaminique K.

Antidote : Vitamine K1 administrée sous contrôle médical.

Contre-indication : Anticoagulant - Centre anti poison : INRS Tél : 01 45 42 59 59